

A LIRE

**Boostez vos ventes grâce aux réseaux sociaux**

**P. BRASSIER**

Editions d'Organisation, 214 pages, 24 euros.

**Nouveaux défis pour les SI**

**O. PASTOR, A. FLORY, M. COLLARD**

Hermès - Lavoisier, 98 pages, 75 euros.

**Conduite de projets informatiques**

**B.-A. GUÉRIN**

Eni, 298 pages, 45 euros.

**LES FAQ DU JURISTE**

**Google Suggest et les sites "anti arnaque"**

La fonctionnalité d'aide à la recherche Google Suggest permet à l'internaute qui tape les premières lettres de sa requête dans la barre de recherche, de se voir proposer plusieurs mots ou expressions qui y sont associés et qui correspondent à des résultats référencés par le moteur de recherche. Des contentieux commencent à naître, en raison de l'association d'une entreprise avec des termes péjoratifs, préjudiciables ou déloyaux tels que, par exemple, le mot "arnaque", souvent situé parmi les premières suggestions de recherche proposées par le moteur de recherche. Dans une ordonnance du 7 mai 2009, le Président du Tribunal de commerce de Paris a considéré que la société Direct Energie était associée, par l'emploi du terme "arnaque", à "un comportement pénalement répréhensible". Il a estimé qu'une telle association jetait sur cette société, "une suspicion de comportement au minimum commercialement douteux". Il en a conclu que Google avait commis une faute en participant, même involontairement, à une campagne de dénigrement et lui a ordonné, sous astreinte, de supprimer le terme "direct energie anarque" des suggestions de recherche proposées. Google a fait appel de la décision. A l'inverse, dans une ordonnance du 10 juillet 2009, le Président du Tribunal de grande instance de Paris, saisi sur le fondement de l'injure publique, a jugé que la suggestion "CNFDI arnaque" n'était pas illicite, dès lors que les suggestions de recherches proposées, en permettant effectivement d'obtenir des résultats pertinents, contribuent à la libre circulation des informations sur Internet. Par ailleurs, il a estimé qu'une contestation sérieuse existait sur la question de l'intention coupable de Google. Les sites "anti arnaque" se multiplient et leur fort taux de référencement amène le service Google Suggest à associer le nom de l'entreprise au terme arnaque. Les entreprises concernées doivent assurer une veille permanente de ces sites et prendre les mesures qui s'imposent à l'encontre de l'auteur ou de l'hébergeur des contenus dénigrants et également se rapprocher de Google afin de faire supprimer de telles "suggestions".

**Mathieu Prud'homme, Avocat, Directeur du département Internet contentieux, Virginie Bensoussan-Brulé, Avocat - Alain Bensoussan Avocats (www.alain-bensoussan.com)**

PROFILS

**Acsel**

**Pierre Kosciusko-Morizet**

a été réélu président.

**ToysRUs**

**Franck Poisson**

est nommé directeur e-commerce France.

**Webhelp**

**Vincent Bernard**

est nommé directeur général France.

**Duke / Razorfish**

**Olivier Abel**

est nommé directeur général.

Pour s'abonner à

**stratégie internet**  
Information et conseils pour dirigeants d'entreprises

**Retourner ce document à Benchmark Group  
69/71 Av. Pierre Grenier 92517 Boulogne-Billancourt ou le faxer au 01 47 79 50 01.**

Je m'abonne pour un an (10 numéros) à *Stratégie Internet* pour **415 € (1)** au lieu de 460 € HT Net à payer TTC : 437,83 €

Je vous règle par chèque bancaire ci-joint à l'ordre de Benchmark Group.  
 Je souhaite recevoir une facture.

*Etranger 445 € au lieu de 490 €*

Je souhaite en complément recevoir la collection complète des **10 derniers numéros (un an) pour 290 € HT**

Nom ..... Prénom .....

Fonction .....

Société .....

Secteur d'activité .....

E-mail .....

Tél. .... Fax. ....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Date ..... Signature

**Garantie** Au cas où je souhaiterais interrompre mon abonnement, les numéros à paraître me seront remboursés au prorata. **(1) Offre spéciale** valable jusqu'au 31 mars 2010.

SI 137

